



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 4 mai 2026 à 11h30, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Agnès Frydecka
Siège #2 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Réal Pouliot
Siège #6 - Véronique Brochu

Est/sont absents:

Siège #3 - Audrey Lambert
Siège #4 - Michel Drouin

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Gina Cloutier. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Gina Cloutier déclare ouverte la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que l'ordre du jour est disponible auprès de l'auditoire;

Il est proposé par Monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SALLE COMMUNAUTAIRE / MANDAT INGÉNIERIE
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

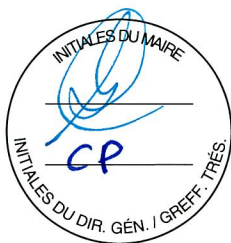
4 - SALLE COMMUNAUTAIRE / MANDAT INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'acquisition du bâtiment anciennement utilisé comme salon funéraire;

2026-05-80

2026-05-81

2026-05-82



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite transformer cet immeuble en une salle multifonctionnelle afin de répondre aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater une firme d'ingénierie afin de répondre aux nouvelles exigences fonctionnelles et normatives de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de quelques firmes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions, à savoir :

- Éqip au montant de 24 000\$ plus les taxes pour les services de structure / civil et de 26 200\$ plus les taxes pour la mécanique/ électricité;

- Cima+ au montant de 49 400\$ plus les taxes pour les services mécanique / électricité;

- PGA Experts au montant de 45 000\$ plus les taxes pour les services mécanique / électricité;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées par la firme d'architectes Aura et que celle-ci recommande les services de la firme Eqip;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'était pas prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Véronique Brochu et résolu unanimement :

- **QUE** le conseil municipal mandate la firme Éqip pour les services en ingénierie selon les modalités détaillées à la soumission;

- **QUE** la dépense sera payable par l'excédent de fonctionnement non-affecté;

- **QUE**, advenant l'approbation d'un règlement d'emprunt à cet effet, une partie des frais engagés soit remboursée à même les sommes autorisées par ce règlement, et que lesdites sommes soient retournées à l'excédent de fonctionnement non-affecté;

- **QUE** la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'octroi et à la réalisation de ce mandat.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

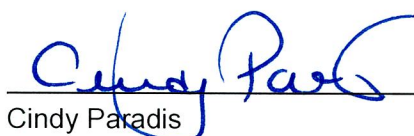
Aucune question de la part de l'assistance.

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 11 h 37, il est proposé par monsieur Réal Pouliot et résolu, de lever la séance.

« Je, Gina Cloutier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Gina Cloutier
Mairesse


Cindy Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière